

Envoyé en préfecture le 21/06/2025

Reçu en préfecture le 21/06/2025

Publié le 26/06/2025

ID : 074-217400704-20250617-D2025\_64



Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie



**D 2025 - 64**

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Conseillers votants :	20
Dont deux pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 12 juin 2025

**OBJET : APPROBATION DU  
RÈGLEMENT DU RESTAURANT  
SCOLAIRE 2025 - 2026**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept  
juin, le conseil municipal de la commune  
de Chens sur Léman dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la  
mairie, sous la présidence de Madame  
Pascale MORIAUD, maire,*

**PRESENTS :** TRONCHON J. de PROYART  
A. BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F.  
ARNOUX. R. FICHARD B. STUBERT B.  
CHANTELOT C. PLEYNET J.P.  
DENERVAUD M. BILLARD G. RACINE  
FREIXENET M. CHEVRON F. DIANA C.  
MATTERA A. CHAMPEAU S.

**EXCUSÉS :** MEYRIER M. « pouvoir à  
PLEYNET J.P. » CORNU C. « pouvoir à  
MORIAUD P. » QUERNEC GARIN C.

**ABSENTS :** GEROUDET A. CHANTELOT  
L.

Est élue secrétaire de la séance : STUBERT B.

Madame le maire rappelle au conseil sa délibération n° 2025 – 16 du 11 février 2025 approuvant le règlement du restaurant scolaire 2025 – 2026 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Suite à la délivrance d'attestation CAF à 0 aux familles qui n'auraient pas produit tous les documents requis pour le calcul du quotient familial, Madame le maire propose de modifier l'article 5 du chapitre 2 du règlement du restaurant scolaire 2025/2026 comme suit :

Quotient familial	1 - 520	521 - 1076	1077 - 1599	1600 - 2200	2201 et +	Sans présentation du quotient familial CAF	Non domiciliés sur la commune	Non inscrit dans le délai limite sur le site de réservations
Cantine	3.28 €	4.20 €	4,92 €	5.43 €	6.66 €	6.66 €	7.70 €	10 €

Le quotient familial à 0 sera facturé au prix de la tranche la plus élevée ou au tarif « Non domiciliés sur la commune » selon le cas.

Envoyé en préfecture le 21/06/2025

Reçu en préfecture le 21/06/2025

Publié le 26/06/2025 SL

ID : 074-217400704-20250617-D2025\_64-05



Madame le maire sollicite l'approbation du conseil municipal sur les modifications du règlement intérieur du service de restauration scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le règlement du restaurant scolaire modifié qui lui est présenté et ci-annexé ;

**DIT** que ce règlement s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire  
Brigitte STUBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to be "BS" followed by a horizontal line.

Le maire  
Pascale MORIAUD

